

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Lundi 26 janvier 2015, à 18 heures
Salle du Conseil Municipal***

Ordre du Jour :

- Organisation des transports en commun sur la commune et dans le cadre intercommunal,
- Avant projet du Budget Primitif 2015,
- Attribution des subventions 2015 (Club de Tennis Ferriérois et Course pédestre Foix-Mercus),
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'acquisition de matériels techniques,
- Communauté de Communes du Pays de Foix : ajout de la compétence « Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers-Les Pujols »,
- Emplacement réservé des parcelles AA 123 et 128,
- Modification de la liste des délégués au Conseil d'Administration du LP Jean DURROUX,
- Désignation d'un correspondant « sécurité routière »,
- Attribution d'une indemnité de conseil et d'une indemnité pour la confection des documents budgétaires au receveur municipal,
- Emplois d'été,
- Questions diverses.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le

20 JAN. 2015

**Le Maire,
Paul Hoyer**



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt six janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal, TORRECILLAS Jean-Claude.

Absent: BILLAUD Philippe (arrivé à 18h17), BORDEAU Enguerrand (arrivé à 18h08), PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CATHALA Jean-Marc.

Date de la convocation : le 20 janvier 2015.

OBJET :
**RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE
TRANSPORT À LA DEMANDE SUR LA COMMUNE.
DEMANDE DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT
AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le service de transport actuellement proposé et financé par la commune ne correspond plus à la demande des administrés. La navette étant peu fréquentée coût environ 12 000 € (douze mille Euros) par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre fin au service de la navette assuré par Ariège Ambulance et d'engager une réflexion sur la meilleure prestation de service à mettre en place pour pallier à l'arrêt de ce service peu rentable. A cette fin, il est nécessaire de renouveler la demande de transfert de compétence transport au Conseil général de l'Ariège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire :

- de mettre fin au service de transport actuel assuré par la navette d'Ariège Ambulance,
- d'engager une réflexion sur les modes de transports adéquats pour la commune,
- de demander le renouvellement du transfert de la compétence transport auprès du Conseil général.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet et notamment pour le lancement d'un marché de délégation de service public.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

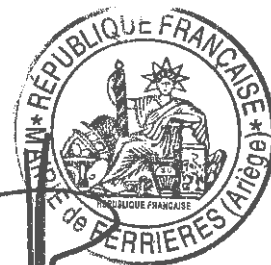
Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 18 FEV. 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 18 FEV. 2015

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt six janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal, TORRECILLAS Jean-Claude.

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CATHALA Jean-Marc

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

OBJET :
CREATION D'EMPLOIS POUR BESOINS SAISONNIERS
D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS COMPLET
EMPLOIS D'ETE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre des renforts et remplacements à effectuer dans les services techniques municipaux pendant la période estivale d'autoriser la création d'emplois pour besoins saisonniers pour la période du 1er juillet au 31 août 2015 inclus;

Le Conseil Municipal,

VU, les articles 3 alinéa 2 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

CONSIDERANT, la nécessité de créer huit emplois d'adjoints techniques de 2^{ème} classe en raison de besoins saisonniers tels que décrits ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer huit emplois pour besoins saisonniers d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet du 1er juillet au 31 août 2015 inclus, conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques.

PRECISE que ces emplois seront pourvus par voie de contrats à durée déterminée dans les conditions de l'article 3 alinéas 2 de la loi n°84-53 susvisée (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois), que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 244, indice majoré 309.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et habilité à ce titre à conclure l'acte d'engagement.

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2015 au chapitre 12 article 6413.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

30 JAN. 2015

30 JAN. 2015

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt six janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal, TORRECILLAS Jean-Claude.

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CATHALA Jean-Marc

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

OBJET :
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015
FOIX COURSE PÉDESTRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention à l'Association Foix Course Pédestre qui a formulé une demande d'aide financière auprès de la mairie de Ferrières.

Comme chaque année l'association Foix Course Pédestre, sollicite de la mairie de Ferrières une aide matérielle (coupes, ravitaillement...) et financière destinée à préparer la course pédestre «MERCUS-FOIX» qui se déroulera le 3 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € (deux cents Euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **28 JAN. 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **28 JAN. 2015**



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt six janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal, TORRECILLAS Jean-Claude.

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CATHALA Jean-Marc

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

OBJET :
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL
POUR L'ÉLABORATION DU P.L.U. DANS LE CADRE D'UNE
DÉMARCHE D'URBANISME DURABLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financer l'élaboration de l'étude du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil général à condition de s'engager dans une démarche durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPELLE QUE :

- par délibération n°2014/29 du 5 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de la prescription du POS en PLU,

- par délibération n°2014/46 du 13 octobre 2014, la commune de Ferrières-sur-Ariège a confié la maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement Interface,

APPROUVE

- le cahier des charges/ l'avenant de l'étude proposé par le Conseil général,

- l'intégration des huit enjeux pour un urbanisme durable en Ariège dans le projet de PLU (c.f Guide de recommandations pour un urbanisme durable en Ariège),

- 1) limiter l'étalement urbain et conforter la centralité des centres bourgs,
- 2) préserver les terres agricoles, les unités d'exploitation et insérer les projets dans l'environnement,
- 3) favoriser la mixité sociale,
- 4) économiser, rationaliser les réseaux et les déplacements,
- 5) proposer une offre cohérente au territoire pour les infrastructures économiques et touristiques,
- 6) préserver les milieux naturels, valoriser l'identité paysagère et patrimoniale des territoires,
- 7) prendre en compte les risques naturels,
- 8) encourager l'utilisation des énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt six janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal, TORRECILLAS Jean-Claude.

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CATHALA Jean-Marc

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

OBJET :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R
ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de l'acquisition par la commune d'un tracteur et d'une épareuse pour un montant total de 54 600 € T.T.C (cinquante quatre mille six cent Euros), afin de réaliser tous les nombreux travaux de déneigement et de fauchage sur les routes communale et en particulier sur la route du Col de la Perche.

Le financement peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de l'acquisition de matériel de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.R.T afin de financer ce projet.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

28 JAN. 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

28 JAN. 2015



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt six janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal, TORRECILLAS Jean-Claude.

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CATHALA Jean-Marc

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

OBJET :

**MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS DE FOIX ET ADHÉSION AU SYNDICAT
MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE
L'AÉRODROME D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL
DE PAMIERS – LES PUJOLS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Foix, par délibération en date du 22 décembre 2014 a décidé à l'unanimité de modifier les statuts intercommunaux et d'ajouter la compétence « **Aménagement et Exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers - Les Pujols** » et d'adhérer au Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers - Les Pujols et de fixer sa participation à ce syndicat à hauteur de 4%.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L5211-17 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les extensions de compétence proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DONNE un avis favorable à l'ajout de la compétence :

**« Aménagement et Exploitation de l'aérodrome d'intérêt
départemental de Pamiers - Les Pujols »**

AUTORISE la Communauté de Communes du Pays de Foix à adhérer au Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers - Les Pujols.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

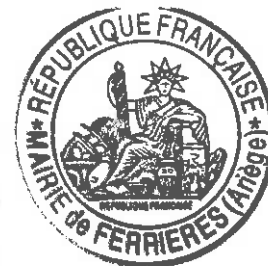
Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **28 JAN. 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: **28 JAN. 2015**

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt six janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal, TORRECILLAS Jean-Claude.

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CATHALA Jean-Marc

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

OBJET :
DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN DURROUX
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION
N°2014/44

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour participer aux conseils d'administration du lycée professionnel Jean DURROUX.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de désigner

- Titulaire : HOYER Paul,

- Titulaire : GRANIER Jean-Paul,

- Suppléant : THOMAS Pascal

Et transmet cette délibération à Monsieur le Proviseur du lycée professionnel Jean DURROUX.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte le:

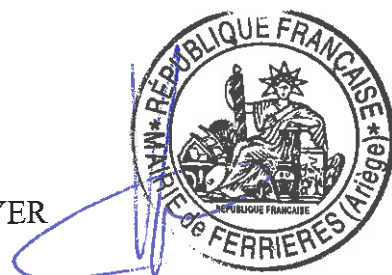
27 JAN. 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

27 JAN. 2015

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt six janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal, TORRECILLAS Jean-Claude.

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CATHALA Jean-Marc

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

OBJET :
DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de désigner
- Monsieur CATHALA Jean-Marc « correspondant sécurité routière » pour la commune de Ferrières-sur-Ariège.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **28 JAN. 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **28 JAN. 2015**

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze et le vingt six janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal, TORRECILLAS Jean-Claude.

Absent: PEREIRA Jean-Claude

Secrétaire de séance : CATHALA Jean-Marc

Date de la convocation : le 20 janvier 2015

OBJET :
**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL ET D'UNE
INDEMNITÉ POUR LA CONFECTION DES DOCUMENTS
BUDGÉTAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de l'indemnité pour la confection des documents budgétaires alloués aux receveurs des communes, fixées par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 paru au Journal Officiel du 17 décembre 1983 et pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982.

Monsieur le Maire demande le concours du Receveur Municipal pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer conformément à l'article 4 de l'arrêté susvisé, l'indemnité de conseil à verser à Monsieur BRULFER Miguel, au taux maximum et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€ (quarante cinq Euros et soixante treize centimes).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

28 JAN. 2015

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

28 JAN. 2015

Le Maire,
Paul HOYER

